Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le
ID : 060-216004085-20240528-DEL20242805006-DE

Département de l'Oise
Arrondissement de Beauvais
Canton de Chaumont en Vexin
Commune de
MONTAGNY EN VEXIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 2024-28-05-006

SEANCE du 28 MAI 2024

DATE DE CONVOCATION

07/05/2024
DATE D'AFFICHAGE

07/05/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 13
Présents : 11
Votants : 11

Objet : Acquisition des terrains nécessaires aux travaux d'aménagement de voirie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le
30 MAI 2024

et publication ou notification
du

30 MAI 2024

Le Maire,

Loïc TAILLEBREST

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mai à 20 heures 30 , le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Montagny en Vexin, sous la présidence de Monsieur Loïc TAILLEBREST, Maire

Étaient présents: TAILLEBREST Loïc, CATTET Jean-Luc, GUERINEAU Christophe, EPAGNEUL Gaëtan, DEVILLER Franck, VERLEY Clémence, PASCOT Aurélie, DEVOUASSOUD Eric, BEAUSSART Gérard, GESLAND Sophie, MICHEL Marie-Christine

Absents excusés :DOULUT Didier, GESSAT Cécile
Secrétaire de séance : Jean-Luc CATTET

Monsieur le Maire expose la nécessité d'acquérir des terrains en vue de la réalisation de travaux de sécurité routière en entrée de commune venant de Magny-en-Vexin. Ces terrains sont situés dans les emplacements réservés N°6 et N° 7 (création d'un aménagement sécuritaire en entrée de commune) du Plan Local d'Urbanisme.
Les différents propriétaires ont été contactés et ont donné leur accord sur la surface et le prix. La commune prendra les frais de notaire et de bornage à sa charge. Un projet de division cadastrale a été réalisé. (joint en annexe de la présente délibération)
Les parcelles concernées sont :
1 – Parcelle AC 147 pour partie (152 m2) appartenant à la SCI LA FERME DES GRES (représentée par Mr Jean-Pierre GILLES) soit 152 x 6 euros = 912 €
Provision frais de notaire 400 €
2 – Parcelle AB 176 en totalité soit 150 m2 et B 17 pour partie soit 131 m2 appartenant à Mr Jean-Pierre ROUSSELET soit 281 x 6 euros = 1686 euros
Provision frais de notaire 500 €
3 – Parcelle AB 198 en totalité soit 101 m2 appartenant à l'indivision VALQUE – ROUSSELET – DROUET – LECHA soit 101 x 10 euros = 1010 euros
Provision frais de notaire 450 €
Soit au total la somme de 4958 euros.
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser, lui ou son représentant, à effectuer toute démarche en vue de ces acquisitions et à signer tout document afférent à ce dossier.

Un vote a lieu.
Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 11
La délibération est adoptée

Le secrétaire de séance
Jean-Luc CATTET

Le Maire
Loïc TAILLEBREST
Le 29 mai 2024

Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le
ID : 060-216004085-20240528-DEL20242805006-DE

COMMUNE DE MONTAGNY EN VEXIN

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

4

Vu pour être annexé à la délibération du 30 Juin 2021 approuvant le projet de plan local d'urbanisme.

Le Maire,

Loïc TAILLEBOIS, Maire

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (OISE)

Plan B - Echelle 1/2 000ème

SARL Espac'urba
Etudes et conseils en urbanisme
2, Rue Georges Chekroun - BP 4 - 76340 Blangy sur Bresle
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courriel@espacurba.fr

Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le
ID : 060-216004085-20240528-DEL20242805006-DE

Zonage

- Ua: Zone urbaine du coeur de bourg historique
- Ub: Zone urbaine à vocation principale d'habitat
- Uy: Zone d'activités économiques
- 2AU: Zone de développement à long terme
- A: Zone Agricole
- N: Zone naturelle
- Nj: Zone naturelle de jardin

Prescriptions réglementaires

- Espaces Boisés Classés (EBC) au titre de l'article L.113-1 du code de l'urbanisme
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Emplacements réservés (L.151-41) :
  ER1: Création liaison piétonne
  ER2: Création parc paysager, stationnements
  ER3, 4: Aménagements hydrauliques
  ER5, 6, 7: Aménagements sécuritaires
  ER8: Aménagement groupe scolaire (parking, accès)
  ER9: Aménagement urbain
- Protection des éléments écopaysagers au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Protection des haies et alignements d'arbres au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Protection des arbres remarquables au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Protection des murs au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme
- Protection des façades présentant un patrimoine architectural intéressant au titre de l'article L-151.19 du code de l'urbanisme
- Protection des éléments écopaysagers au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Protection des bâtiments présentant un patrimoine intéressant au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme

Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le
ID : 060-216004085-20240528-DEL20242805006-DE

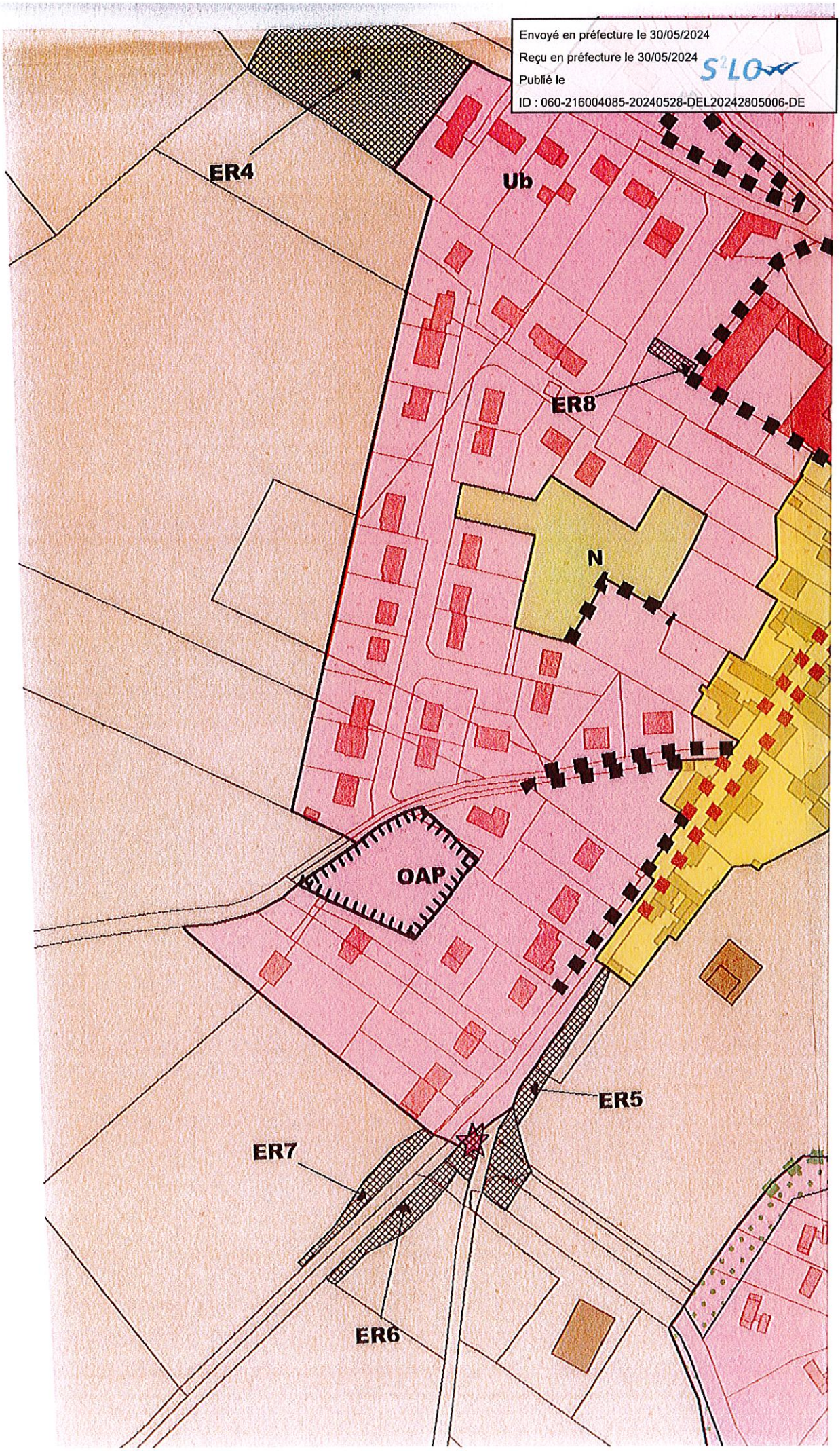

Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le
ID : 060-216004085-20240528-DEL20242805006-DE

COMMUNE DE MONTAGNY EN VEXIN

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION

3

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 30 Juin 2021 approuvant le plan local d'urbanisme.

Le Maire,

Loïc TAILLEBREST, Maire

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (OISE)

REGLEMENT ET EMPLACEMENTS RESERVES

Etudes et Conseils en Urbanisme
2, Rue Georges Chekroun - BP 4 - 76 340 BLANGY SUR BRESLE
Tél : 02 32 97 11 91 - Email : courriel@espacurba.fr

102, Rue du Bois Tison - 76 160 SAINT JACQUES SUR DARNETAL
Tél : 02 35 61 30 19 - Email : contact@alise-environnement.fr

Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le
ID : 060-216004085-20240528-DEL20242805006-DE

TITRE V

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le
ID : 060-216004085-20240528-DEL20242805006-DE

L'inscription d'un emplacement réservé au plan local d'urbanisme permet d'éviter qu'un terrain, destiné à servir d'emprise à un équipement public fasse l'objet d'une utilisation incompatible avec sa destination future.
L'article L.151-41 du code de l'urbanisme dispose que le P.L.U. peut fixer les emplacements réservés aux :

- voies et ouvrages publics,
- installations d'intérêt général,
- espaces verts.

Le propriétaire d'un emplacement réservé par le plan local d'urbanisme peut dès que le plan est rendu public mettre en demeure d'acquérir son terrain qu'il soit bâti ou non conformément aux dispositions du Code de l'Urbanisme.

Le Plan Local d'Urbanisme a créé 9 emplacements réservés :

Désignation de l'opération	Bénéficiaire	N° parcelle et section cadastrale	Surface
1 - Création d'une liaison piétonne	Commune	Section AB, numéros 321 et 322 (en partie)	100 m²
2 - Création d'un parc paysager et de stationnements	Commune	Section AB, numéros 142 et 143	6 772 m²
3 - Création d'un ouvrage hydraulique	Commune	Section AB, numéros 256, 258, 257, 130 et 140 En partie parcelles n°259, 139, 138, 137, 136, 135, 134 et 133	3 060 m²
4 - Création d'un ouvrage hydraulique	Commune	Section AC, numéro 153 (en partie)	3 850 m²
5 - Création d'un aménagement sécuritaire en entrée de commune	Commune	Section AB, numéros 353, 240, 355, 244 et 245 Section AB n°354, 356, 174 et 239 (en partie)	830 m²
6 - Création d'un aménagement sécuritaire en entrée de commune	Commune	Section AB, numéros 198 et 199 176 (en partie) Section B n°17 (en partie)	690 m²
7 - Création d'un aménagement sécuritaire en entrée de commune	Commune	Section AC n°147 (en partie)	600 m²
8 - Aménagement pour groupe scolaire : création d'un parking et d'un accès technique et PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)	Commune	Section AB, numéro 22	180 m²
9 - Aménagement urbain	Commune	Section AD n°79, 181 et 182	4 965 m²
	TOTAL		**21 047 m²**

Les emplacements réservés sont repris sur les plans de zonage.

Envoyé en préfecture le 30/05/2024
Reçu en préfecture le 30/05/2024
Publié le
ID : 060-216004085-20240528-DEL20242805006-DE

Département de l'Oise

MONTAGNY-EN-VEXIN

Rue des Grés Valois - R.N. n° 183

Propriété de la SCI DE LA FERME DES GRES
Section AC, parcelle 147
Propriété de M. ROUSSELET Jean-Pierre
Section AB, parcelle 176 et section B parcelle 17
A la demande de la Mairie

PROJET 3 DE DIVISION

Echelle: 1/250

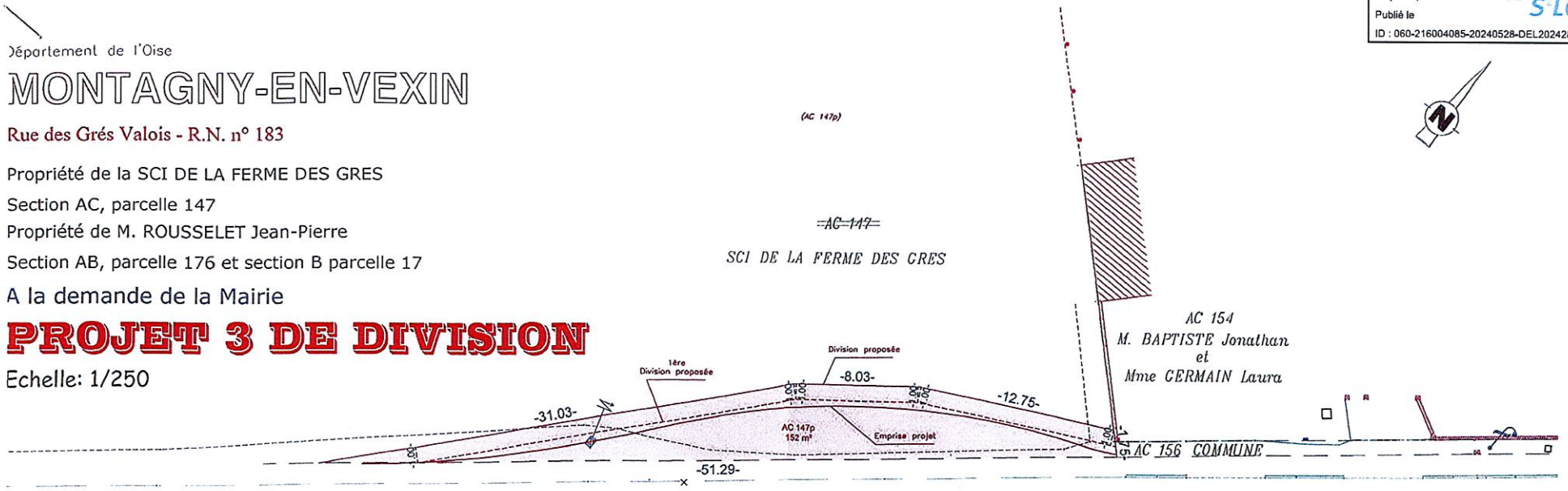

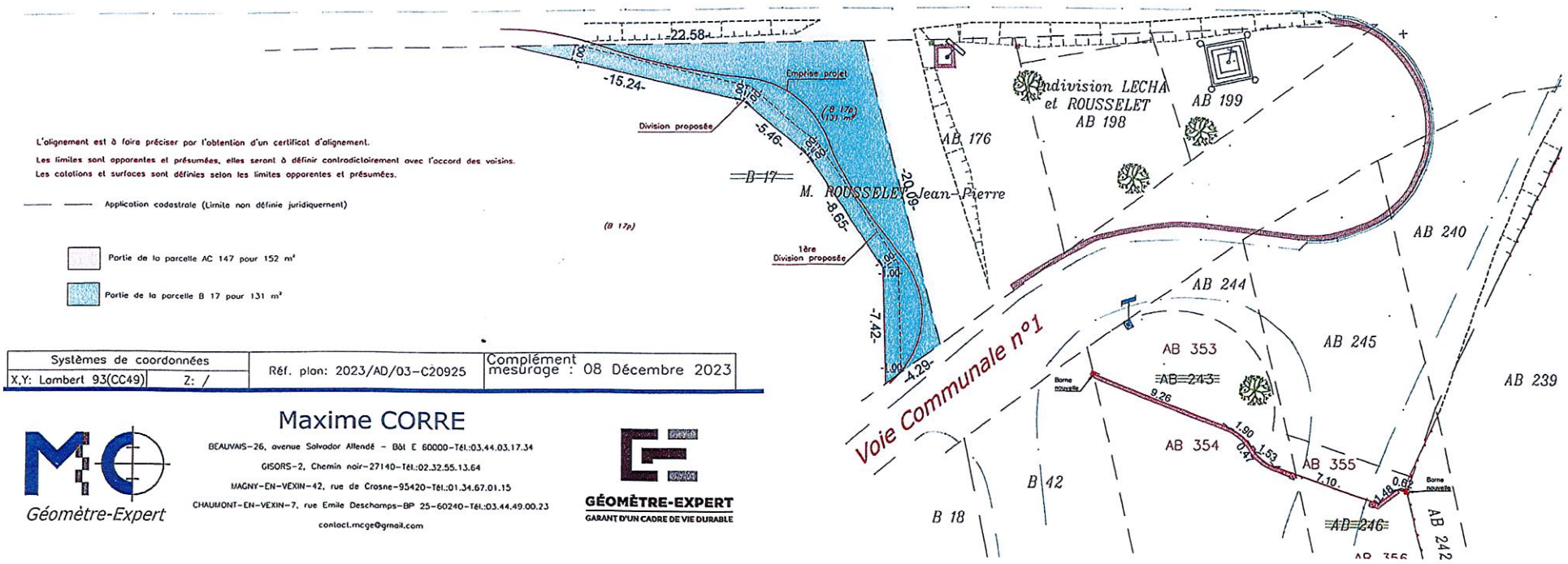

L'alignement est à faire préciser par l'obtention d'un certificat d'alignement.
Les limites sont apparentes et présumées, elles seront à définir contradictoirement avec l'accord des voisins.
Les cotations et surfaces sont définies selon les limites apparentes et présumées.

——— ——— Application cadastrale (Limite non définie juridiquement)

Partie de la parcelle AC 147 pour 152 m²

Partie de la parcelle B 17 pour 131 m²

Systèmes de coordonnées		Réf. plan: 2023/AD/03-C20925	Complément mesurage : 08 Décembre 2023
X,Y: Lambert 93(CC49)	Z: /		

Maxime CORRE
Géomètre-Expert
BEAUVAIS-26, avenue Salvador Allendé - Bât E 60000-Tél.:03.44.03.17.34
GISORS-2, Chemin noir-27140-Tél.:02.32.55.13.64
MAGNY-EN-VEXIN-42, rue de Crosne-95420-Tél.:01.34.67.01.15
CHAUMONT-EN-VEXIN-7, rue Emile Deschamps-BP 25-60240-Tél.:03.44.49.00.23
contact.mcge@gmail.com
GÉOMÈTRE-EXPERT
GARANT D'UN CADRE DE VIE DURABLE

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : MONTAGNY EN VEXIN
Utilisateur : TAILLEBREST LOIC

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**DEL20242805006**
Objet :	**Acquisition de terrains nécessaires aux travaux d'aménagement de voirie**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-05-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	3.1 - Acquisitions
Identifiant unique :	060-216004085-20240528-DEL20242805006-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-216004085-20240528-DEL20242805006-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DEL20242805006.pdf Nom métier : 99_DE-060-216004085-20240528-DEL20242805006-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	677.2 Ko
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : PJ PLU.pdf Nom métier : 21_RP-060-216004085-20240528-DEL20242805006-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	2.1 Mo
Annexe (Rapport de présentation) Nom original : PROJET DIVISION CADASTRALE.pdf Nom métier : 21_RP-060-216004085-20240528-DEL20242805006-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	654.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message

Posté	30 mai 2024 à 10h10min56s	Dépôt initial
En attente de transmission	30 mai 2024 à 10h11min01s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	30 mai 2024 à 10h11min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	30 mai 2024 à 10h11min15s	Reçu par le MI le 2024-05-30